



## Délibération N° DEL-2021-050

-----

Le mardi 13 avril 2021 à dix-sept heures et trente minutes se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 7 avril 2021, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

**Dépôts de pouvoir :** M. Erwan GARGADENNEC donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à M. Jonathan WEINBERG, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Eric CORREIA.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

### CABINET DU MAIRE

#### **19. Voeu en soutien au Commissariat de Guéret**

Rapporteur : Eric CORREIA

**Considérant** que le Livre blanc de la sécurité intérieure publié le 16 novembre 2020 fait état d'une volonté de faire passer de nouveaux territoires en zone gendarmerie, sans exclure l'idée de départements intégralement « mono-forces ».

**Considérant** que l'éventualité que la Creuse devienne à terme un département « mono-force », uniquement sous protection des forces de Gendarmerie, induirait la disparition du commissariat de Guéret.

**Considérant** en outre que sur le critère du nombre d'habitants retenu, le Commissariat de Guéret semble concerné par cette volonté de restructuration, ce qui est source d'une très vive inquiétude quant à son avenir et au devenir des personnels de police qui y travaillent au quotidien pour les élus locaux comme pour les habitants du territoire (et dont le départ serait un rude coup porté à la démographie locale).

**Considérant** que les forces de Police guéretoises donnent toute satisfaction dans l'exercice de leur difficile mission, qu'elles représentent un véritable service public auprès des populations – la Creuse en a suffisamment été dépossédée par ailleurs comme nombre de territoires ruraux ! – un service de proximité, disponible et efficient sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et considérant également que les patrouilles et les agents fonctionnent en 3/8 avec au total 82 agents qui œuvrent au quotidien pour notre sécurité et notre tranquillité publiques.

**Considérant** par ailleurs que sur des territoires où les forces de Gendarmerie – dont la compétence et la qualité des interventions ne sont aucunement remises en cause par ce vœu ! – sont venues remplacer celles de la Police Nationale, un delta parfois conséquent est constaté en matière de personnels de sécurité affectés sur site. Sur Libourne (Gironde), 80 fonctionnaires de Police ont été remplacés par 30 Gendarmes. De façon prévisible et mécanique, constat que les syndicats policiers ont eux-mêmes livré, les chiffres de la délinquance ont augmenté sur ce secteur. Des patrouilles effectuées sur des plages horaires de huit heures par jour ne peuvent évidemment pas remplacer le travail en 3/8 précédemment évoqué.

**Considérant** les excellentes statistiques qui sont celles des forces de Police Nationale sur le territoire de Guéret. Le taux d'élucidation se porte à 70 voire 80% contre un chiffre plus proche des 45% à l'échelle nationale. En outre, en zone Gendarmerie, le délai d'intervention peut être porté à plus de trente minutes du fait des distances et des effectifs plus faibles et les unités de Gendarmerie, en dépit de leur excellent travail, œuvrent souvent sur des horaires moins importants que ceux qui se pratiquent en zone Police (sur Saint-Vaury, par exemple, la Gendarmerie est ouverte deux jours par semaine ce qui, par-delà la qualité du travail d'enquête ou d'intervention fourni, n'est pas suffisant, des élus l'ont suffisamment fait savoir en d'autres temps).

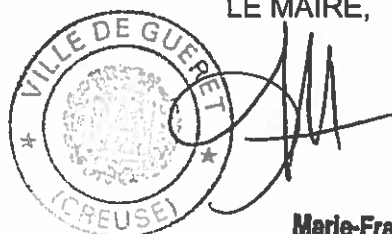
**Considérant** que la disparition ou la décrue graduelles des forces de police sont un argument tout à fait récurrent qu'invoquent certaines communes pour armer leur police municipale, et considérant que la dispersion du pouvoir régalien de l'Etat en matière de sécurité vers autant de polices locales inégalement armées et formées relève d'une logique tout à fait dangereuse et source d'inégalité.

**Considérant** que le PSIG Sabre présent en Creuse n'est pas au niveau deux dans le cadre d'une intervention pour contrer un acte terroriste, quelle que soit la force d'action de cette unité primo intervenante alors que la Police Nationale présente sur Guéret possède la seule unité de niveau deux telle que définie par le Schéma national d'intervention des forces de sécurité. Le groupe sécurité de proximité (GSP) de Guéret, comprend cinq personnes et à l'heure où notre Nation doit lutter incessamment contre le fléau du fanatisme terroriste, nous ne saurions nous passer d'un tel atout sur le territoire. Sa disparition serait de nature à inquiéter les populations voire à accroître le tristement célèbre « sentiment d'insécurité » qui afflige tous les territoires, le nôtre ne faisant pas exception en ces temps troublés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, SOUVERAINEMENT REUNI CE JOUR :**

**Demande** à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de maintenir à Guéret le Commissariat de Police et d'en préserver voire d'en accroître les effectifs.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**